



MARCHE DE SERVICES

**EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES RESEAUX DE CHALEUR
ALIMENTES PAR DES CHAUFFERIES BIOMASSE DE TE47**

Règlement de la consultation

Objet du document	Règlement de la consultation : 2026-MAINT/EXPLOIT/THERM
Pouvoir adjudicateur	TE 47 26 rue Diderot 47031 Agen CEDEX

**Date limite de remise des offres :
24 AOÛT 2026 à 12 :00 heures**

A. SOMMAIRE

A.	Sommaire	2
B.	Objet et étendue de la consultation	3
B.1.	Objet.....	3
B.2.	Mode de passation.....	3
B.3.	Type et forme de contrat	3
B.4.	Décomposition de la consultation.....	4
B.5.	Nomenclature.....	4
B.6.	Réalisation de prestations similaires.....	4
B.7.	Conditions de la consultation	4
B.7.1.	Délai de validité des offres	4
B.7.2.	conditions de candidature.....	5
B.7.3.	Variantes.....	5
B.7.4.	Visite de site	5
C.	Conditions relatives au contrat	6
C.1.	Durée du contrat ou délai d'exécution	6
C.2.	Modalités essentielles de financement et de paiement	6
D.	Contenu du dossier de consultation	6
E.	Retrait du Dossier de Consultation des Entreprises.....	7
F.	Présentation des candidatures et des offres	7
F.1.	Documents à produire.....	7
G.	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
G.1.	Transmission électronique	9
H.	Examen des candidatures et des offres	11
H.1.	Sélection des candidatures.....	11
H.2.	Attribution des marchés.....	11
H.3.	Suite à donner à la consultation.....	14
I.	Renseignements complémentaires.....	14
I.1.	Adresses supplémentaires et points de contact	14
I.2.	Procédures de recours	14
J.	10 - Vérifications administratives.....	15
	ANNEXE N°1.....	16

B. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

B.1. OBJET

La présente consultation concerne :

Contrat d'exploitation des installations collectives de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, traitement d'air et climatisation et travaux sur BPU

Site	Puissance installé	Combustible	Equipement desservis	Lot
Aiguillon	1 chaudière biomasse 1 000 kW + 2 chaudières gaz 590 kW	600 t/an de plaquettes forestières	EHPAD, Cité scolaire, écoles, salle de musique, salle des jeunes, commerces, logements communaux, mairie, centre de secours.	Lot 1
Castillonnès	1 chaudière biomasse 400 kW + 1 chaudière gaz 500 kW	250 t/an de plaquettes forestières	EHPAD, écoles, maison de santé, crèche, ALSH, collège.	Lot 1
Cancon	1 chaudière biomasse 230 kW + 1 chaudière gaz 570 kW	180 t/an de plaquettes forestières	EHPAD, église, logements sociaux, cuisine centrale, centre de loisirs, crèche, salle multi-activités, salle de danse, écoles, mairie.	Lot 1
Villereal	1 chaudière biomasse 220 kW + 1 chaudière gaz 500 kW	160 t/an de plaquettes forestières	EHPAD, école, espace vacances nature.	Lot 1
Lagarigue	1 chaudière 90 kW + ballon tampon 1000 L	30 t/an de plaquettes forestières	2 bâtiments regroupant mairie, école, logements communaux	Lot 2
Monflanquin	2 chaudières granulés (2x70 kW) + ballon tampon 3000 L	40 t/an de granulés de bois	Logements sociaux, crèche, siège communauté de communes,	Lot 3
Montagnac-sur-Lède	1 chaudière granulés 32 kW + ballon tampon 1000 L	10 t/an de granulés de bois	2 bâtiments regroupant salle des fêtes, mairie, école, cantine et logement communal.	Lot 4

B.2. MODE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

B.3. TYPE ET FORME DE CONTRAT

Il s'agit d'un marché mixte, avec une partie forfaitaire et une partie à bons de commande.

Lot	Sites	Partie à bon de commande	Montant maximum partie à bon de commande € HT sur la durée du marché
LOT 1	Aiguillon – Castillonnès – Cancon - Villereal	sans montant minimum et avec un montant maximum	50 000
LOT 2	Lagarigue	sans montant minimum et avec un montant maximum	15 000

LOT 3	Monflanquin	sans montant minimum et avec un montant maximum	15 000
LOT 4	Montagnac-sur-Lède	sans montant minimum et avec un montant maximum	15 000

B.4. DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Les prestations sont réparties en 4 lot(s) :

Lot	Sites
LOT 1	Aiguillon – Castillonès – Cancon - Villeréal
LOT 2	Lagarigue
LOT 3	Monflanquin
LOT 4	Montagnac-sur-Lède

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

B.5. NOMENCLATURE

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
50721000	Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage

B.6. REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

B.7. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

B.7.1. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

B.7.2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

3.1 Les candidats peuvent répondre à un, plusieurs ou l'ensemble des lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé.

3.2 Les candidats peuvent répondre seuls ou sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

- Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature groupée selon les modalités suivantes :
 - Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché public.
 - Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché public.
 - Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. La candidature et l'offre sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.
- En vertu de l'article R.2151-7 du Code de la Commande Publique, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :
 - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
 - en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

B.7.3. VARIANTES

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

B.7.4. VISITE DE SITE

Une visite obligatoire des sites est prévue.

Afin d'avoir les coordonnées des collectivités, les candidats devront effectuer une demande sur la plateforme.

Une attestation de visite sera signée par le candidat pour attester de sa venue. Les candidats qui ne présenteront pas d'attestation de visite verront leurs offres déclarées irrégulières.

Trois jours de visites sont prévus. Sur chacun des jours seront visités l'ensemble des chaufferies :

- Mardi 4 août 2026
- Mercredi 12 août 2026
- Mardi 18 août 2026

Les candidats devront s'inscrire et signaler leur présence à un des jours de visites à minima 24h00 avant le jour prévu de visite, à l'adresse suivante :

boisenergie@te47.fr

C. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

C.1. DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION

La durée du contrat est fixée dans l'acte d'engagement et au CCAP.

C.2. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à partir de la date de réception de la facture par TE 47.

D. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes du lot concerné
- La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot concerné
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) du lot concerné
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

Il peut être téléchargé gratuitement par chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

E. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le candidat doit s'assurer de sa capacité à remettre sa candidature et son offre. D'où la nécessité de répondre à la **consultation test** proposée par le profil d'acheteur afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique. Paramètres à prendre en compte par le candidat : les capacités techniques de son matériel, le type de raccordement à Internet et le trafic sur le réseau internet qui peuvent considérablement augmenter le délai moyen de téléchargement.

F. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

F.1. DOCUMENTS A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (Annexe 1 du RC)
Un extrait K-bis ou tout document attestant pour le signataire des marchés, le pouvoir d'engager la société (validité de moins de six mois)
Attestation d'emploi ou de non-emploi de salariés étrangers
Attestations fiscale et sociale du/des candidat(s) datant de moins de six mois

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Attestation nominative de formation Sous-Section IV du personnels susceptibles d'intervenir sur des matériaux contenant de l'amiant

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Le DUME :

Le DUME permet aux opérateurs économiques de prouver de manière simple et conformément au droit en vigueur qu'ils remplissent les critères de sélection d'une offre et n'entrent pas dans un cas prévu par les interdictions de soumissionner.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes du lot concerné
Le bordereau des prix unitaires (BPU) du lot concerné
La décomposition des prix global et forfaitaire (DPGF) du lot concerné
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Le mémoire technique devra détailler la méthodologie proposée par le candidat pour exécuter les prestations du marché. Il devra être adapté aux besoins du pouvoir adjudicateur et au projet. Les mémoires techniques génériques sont donc à proscrire.

Les annexes aux Actes d'Engagement (BPU et DPGF) devront impérativement être transmis sous format Excel et PDF signés.

G. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

G.1. TRANSMISSION ELECTRONIQUE

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://www.demat-ampa.fr>

Les offres devront parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres.

✿ *Les offres réceptionnées par mail ne seront pas retenues.*

La transmission de documents sur support physique uniquement (clé USB, etc.) n'est pas autorisée.

Les candidats qui le souhaitent doivent déposer leur candidature et leur offre par voie électronique sur la plate-forme du profil acheteur du Territoire d'Energie Lot-et-Garonne à l'adresse suivante :

<http://demat-ampa.fr>

en cliquant sur l'onglet Répondre à la consultation

Les candidatures et les offres doivent être déposées sur la page de réponse spécifique de la plate-forme, dans les espaces qui leur sont réservés.

Ces plis doivent être déposés confidentiellement (via le certificat de chiffrement) et enregistrés avant la date et l'heure limites de réception indiquées dans le présent règlement.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Le soumissionnaire devra prendre connaissance des conditions d'utilisation de la salle des consultations du site web. Si les informations indicatives suivantes différaient de ces conditions d'utilisation en raison de mises à jour, la responsabilité de l'Acheteur Public ne pourrait en aucun cas être recherchée.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, etc.). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

TE 47
26 rue Diderot
47031 Agen CEDEX

Horaires accueil : 8h00 à 16h30.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Afin de faciliter le traitement des plis électroniques, il est demandé aux candidats de nommer les fichiers de la manière la plus courte (30 caractères maximum) et significative possible, en évitant les signes de ponctuation, accents, espaces et caractères non alphanumériques.

La signature électronique des documents n'est pas exigée pour le dépôt des offres.

La signature électronique du contrat par l'attributaire sera exigée au moment de l'attribution.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme.

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat ou une adresse générique en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

H. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

H.1. SELECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront appréciées en fonction de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, des capacités économiques, financières et techniques à exécuter les prestations du marché.

Cette vérification pourra être effectuée à tout moment de la procédure mais au plus tard avant l'attribution du marché.

Les candidats apporteront la preuve de leur capacité par tout moyen de preuve, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle ils se portent candidats.

Les candidatures qui ne présenteraient pas les garanties professionnelles, techniques, économiques et financières suffisantes ne seront pas admises.

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne pourra demander à tous les candidats dont la candidature est incomplète de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

La vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financières et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public (...).

Conformément à l'article R2161-4, l'acheteur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

H.2. ATTRIBUTION DES MARCHES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle soit régularisable et qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Pour chacun des lots, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- ❶ La valeur technique pour 50 % notée sur 100 points
- ❷ Le prix des prestations 50% noté sur 100 points

Valeur technique [50 points] pour le lot 1 : note sur 100 réparties en sous critère et appréciée au regard du mémoire technique :

Critère	Détail	Pondération
Organisation générale : moyens humains et techniques dédié au lot	Equipe dédiée [encadrants technique & techniciens] pour la maintenance, pour les dépannages: Lister pour chaque personne de l'équipe dédiée, sa fonction, ses qualifications / habilitations expériences professionnelles (CV à annexer), ses compétences pour mener à bien la maintenance sur l'ensemble des équipements constitutifs des installations, ainsi que les formations nécessaires pour la maintenance CVC et sa connaissance des chaufferies bois... Le matériel dédié dans le cadre du marché et si prévu la description de l'extranet	25
Optimisation énergétique et mixité	Solutions que le candidat s'engage à mettre en œuvre pour suivre les consommations, reporter celles-ci au TE47 et s'assurer de l'atteinte de la mixité demandée dans le cahier des charges	15
Respect des délais d'astreinte	Le Candidat détaillera dans son mémoire technique l'organisation générale mise en œuvre pour respecter les délais d'astreinte	5
Permanence téléphonique	Le candidat détaillera dans son mémoire technique l'organisation de la permanence téléphonique mise en place, le délai de prise en charge de l'appel sur lequel il s'engage, la traçabilité de l'appel.	5
Rapport d'intervention et transmission du comptage	Le Candidat détaillera dans son mémoire technique la forme du rapport d'intervention et transmission des comptages tout autres éléments nécessaire à la compréhension de l'offre.	5
Temps P2	Le candidat indiquera le temps estimé ayant servi au chiffrage de la maintenance	20
Justification et pertinence du gros entretien P3	Type, détail de travaux, montant, année prévisible de renouvellement, matériel, organisation	20
Valeur environnementale	Le candidat détaillera dans son mémoire technique l'optimisation énergétique et écologique du parc véhicule lié aux déplacements pour les prestations réalisées pour chacun des membres et la filière bois (situation géographique) prévue dans son offre	5

Valeur technique [50 points] pour les lots 2,3,4 : note sur 100 réparties en sous critère et appréciée au regard du mémoire technique :

Critère	Détail	Pondération
Organisation générale : moyens humains et techniques dédié au lot	Equipe dédiée [encadrants technique & techniciens] pour la maintenance, pour les dépannages: Lister pour chaque personne de l'équipe dédiée, sa fonction, ses qualifications / habilitations expériences professionnelles (CV à annexer), ses compétences pour mener à bien la maintenance sur l'ensemble des équipements constitutifs des installations, ainsi que les formations nécessaires pour la maintenance CVC et sa connaissance des chaufferies bois... Le matériel dédié dans le cadre du marché.	50
Respect des délais de dépannage	Le Candidat détaillera dans son mémoire technique l'organisation générale mise en œuvre pour respecter les délais de dépannage	10
Permanence téléphonique	Le candidat détaillera dans son mémoire technique l'organisation de la permanence téléphonique mise en place, le délai de prise en charge de l'appel sur lequel il s'engage, la traçabilité de l'appel.	5
Rapport d'intervention et transmission du comptage	Le Candidat détaillera dans son mémoire technique la forme du rapport d'intervention et transmission des comptages tout autres éléments nécessaire à la compréhension de l'offre.	5
Temps P2	Le candidat indiquera le temps estimé ayant servi au chiffrage de la maintenance	25
Valeur environnementale	Le candidat détaillera dans son mémoire technique l'optimisation énergétique et écologique du parc véhicule lié aux déplacements pour les prestations réalisées pour chacun des membres.	5

Valeur Prix [50 points] pour le lot 1 : note sur 100 réparties en sous critère et appréciée au regard du mémoire technique :

Critère	Détail	Pondération
P1	Montant sur la durée du marché	25
Taux horaire de la main d'œuvre P3	Taux horaire	5
Coefficient d'entreprise P3	Coefficient utilisé dans le P3 (moyenne coef pièce < 1500 et > 1500) indiqué dans l'AE	3
Sous-traitance P3	Coefficient utilisé dans le P3 (moyenne sous-traitance < 1500 et > 1500) indiqué dans l'AE	2
Montant P3	Montant sur la durée du marché	20
Prix P2	Montant sur la durée du marché	40
Prix BPU	Montant selon le scénario indiqué	5

Note = [[offre la moins disante € HT (hors offre anormalement basse)] / [montant du candidat € HT]]
x Pondération

Valeur Prix [40 points] Lots 2, 3, 4 : note sur 100 réparties en sous critère et appréciée au regard du mémoire technique :

Critère	Détail	Pondération
Prix P2	Montant sur la durée du marché	80
Prix BPU	Montant selon le scénario indiqué	20

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

H.3. SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats respectent les conditions énoncées à l'article "Vérifications administratives" du présent RC.

I. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

I.1. ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<http://www.demat-ampa.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.
Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

I.2. PROCEDURES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet
33077 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05.56.24.39.03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé

contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet
33077 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05.56.24.39.03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

J. 10 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Le candidat pré-retenu sera invité par l'envoi d'un bordereau, à déposer via la plateforme de consultation ses attestations réglementaires.

Le dépôt des pièces est entièrement gratuit pour les entreprises.

L'entreprise dispose d'un délai inscrit au bordereau démarrant à réception du courrier pour se connecter sur la plateforme et déposer les pièces sollicitées. Dans le cas où le dossier ne serait pas complété dans les délais impartis, le marché pourrait être attribué au candidat de second rang.

Après vérification de la complétude des pièces transmises, le marché pourra alors être notifié.

L'entreprise titulaire du marché s'engage à mettre à jour régulièrement les pièces déposées sur la plateforme.

ANNEXE N°1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR Code de la Commande publique

Je soussigné :

Agissant pour le compte de la Société :

Siège social :

N° d'enregistrement Registre du commerce ou Répertoire des métiers :

Le candidat déclare sur l'honneur, en application des dispositions du Code de la commande publique :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du Code pénal, à l'article 1741 du Code général des impôts, et à l'article L. 317-8 du Code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du Code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du Code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :

Pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code de la commande publique, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire :

Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du Code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même Code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire :

Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) Situation fiscale et sociale :

Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du Code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2245-5 du Code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la société :

Nom et qualité du signataire :

A..... , le.....

Signature :

(En cas de groupement ou de sous-traitance : cette attestation doit être fournie pour chaque membre du groupement, et pour chaque sous-traitant)